

BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

FORMATION CONTINUE

OUVRIER(ÈRE) JARDINIER PAYSAGISTE · CHEF(FE) D'ÉQUIPE JARDINIER PAYSAGISTE
AGENT(E) D'ENTRETIEN DE COLLECTIVITÉS PARCS · OUVRIER(ÈRE) EN MAÇONNERIE PAYSAGÈRE

01 PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (ex : CAP) ou de niveau supérieur.
- Pour les personnes ne justifiant pas de diplôme, justifier soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport avec la finalité du diplôme, soit de l'équivalent de 3 années à temps plein dans un autre emploi.

02 OBJECTIFS – 6 BLOCS DE COMPÉTENCES

C1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.

C2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.

C3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux (travaux de taille, de protection des végétaux, d'amélioration des sols).

C4 : Réaliser des travaux de mise en place des végétaux (travaux de plantation, de végétalisation par semis).

C5 : Mettre en place des infrastructures paysagères (murets, clôtures, voies de circulation, terrasses, escaliers...)

C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers en fonction du contexte régional.

03 PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Apprenant sous statut de la formation continue.
- Être inscrit auprès de France Travail ou salariés en reconversion professionnelle bénéficiant d'un dispositif de congé de transition professionnelle (CTP).
- Montage de dossier Congé Transition Pro au moins 4 mois avant le début de la formation.
- Satisfaire à un entretien de motivation avant l'entrée en formation.
- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes.
- Avoir réalisé des stages d'immersion professionnelle (1 stage en entreprise et 1 stage en collectivité).
- Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.
- Le nombre de places financées pour les demandeurs d'emploi est soumis à la décision de la Région Bretagne.

04 TYPES D'ENTREPRISES D'ACCUEIL

Entreprise privée du paysage

Communauté de communes

EHPAD

Domaine privé

Parc

Parc zoologique et/ou de loisirs

Service des espaces verts d'une collectivité

Entreprise de service à la personne

05 LA FORMATION

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

805 heures de formation sur 10 mois (23 semaines à la MFR réparties entre septembre et juin et 12 semaines en stage en entreprise ou en collectivité).

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.

06 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'obtention du diplôme suppose la réussite aux épreuves de 5 Unités Capitalisables (UC) et de 1 Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE). Des validations d'Acquis Académiques (VAA) sont possibles sur certaines matières pour les candidats possédant déjà un diplôme de niveau 3 ou supérieur (pour plus d'informations nous consulter). 5 UC (Unité Capitalisable) :

UC1 - Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

UC2 - Organiser les travaux sur un chantier

UC3 - Réaliser les travaux d'entretien des végétaux

UC4 - Réaliser les travaux de mise en place des végétaux : plantation et semis

UC5 - Mettre en place des infrastructures : revêtement, muret, escalier.

UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) - Mettre en œuvre la maintenance du matériel motorisé (UC6).

Tout titulaire du Brevet Professionnel: « Aménagements Paysagers » obtenu peut obtenir la certification phyto-sanitaire, à condition d'en faire la demande individuelle auprès de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). Il peut également obtenir une attestation valant CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) de niveau A (petits engins de chantiers mobiles).

07 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier sur le terrain qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.

- Réalisation de chantiers écoles en lien avec différents partenaires.
- Visites d'entreprise et de jardins.
- Conduite de projets d'aménagements paysagers – Chantiers écoles.

08 MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques équipées de logiciels professionnels.
- Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques.
- Parc arboré de 6 hectares.

09 CONTENU ET COMPÉTENCES

LES MODULES GÉNÉRAUX

Le traitement de l'information : expression et communication, informatique.

Les enjeux environnementaux et sociétaux du milieu paysager : liens entre secteur paysager et société, travaux paysagers et environnement.

LES MODULES PROFESSIONNELS

Le projet professionnel : projet de création d'entreprise ou de salariat, droit du travail et protection sociale.

La gestion de chantiers de travaux paysagers : filière paysage, gestion de chantiers. La communication professionnelle : conduite d'un entretien, compte-rendu d'activité.

Le végétal et son milieu : biologie végétale, pédologie, climatologie, reconnaissance des végétaux, techniques paysagères (protection, fertilisation, taille, engazonnement, plantation).

Les infrastructures paysagères : maçonneries paysagères diverses.

Les matériels et équipements des entreprises : entretien courant des petits matériels, maintenance préventive et corrective des matériels.

LES MODULES TECHNIQUES

La réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien de végétaux : organisation de chantier, engazonnement, plantation, taille.

La réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères : organisation de chantier, maçonnerie paysagère.

L'entretien de végétaux fruitiers : plantation, taille, protection.

La protection des végétaux : traitements phytosanitaires.

LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes de stage permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel.